



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2024



service
de remplacement

■ ■ ■ S'engager - consolider - cultiver

PRÉPARÉ PAR :
CHAMPION LOUISE
GALIEN CHRISTELLE
TRUGE NADEGE
DUMONT SANDRINE

Le service de remplacement Allier est un groupement d'employeurs sous forme d'association à but non lucratif.

Il a été créé et est dirigé par des agriculteurs (trices) bénévoles. Le service a pour mission de remplacer les exploitant(e)s agricoles qui souhaitent ou qui sont contraint(e)s de quitter momentanément leur exploitation, en leur mettant à disposition un agent de remplacement salarié.

Le service accompagne ainsi les agricultrices et agriculteurs à chaque étape de leur vie.



MOT DU PRÉSIDENT, Chatet Christophe

En tant que président du Service de Remplacement de l'Allier, je souhaite souligner l'importance de notre organisation pour les agriculteurs du département. Le service joue un rôle indispensable en soutenant nos agriculteurs dans une multitude de situations, leur permettant ainsi de maintenir la continuité de leurs exploitations tout en préservant leur bien-être et celui de leurs familles.

Cette mutualisation de moyens que vous, adhérents, construisez chaque année, à travers le service, est une richesse.

Le soutien apporté par le service a des répercussions positives sur l'économie locale. En permettant aux exploitations de continuer à fonctionner efficacement, nous contribuons à la pérennité de l'agriculture dans l'Allier, un secteur clé de notre économie. De plus, nous renforçons le tissu social du territoire rural, en favorisant la création d'emploi par l'embauche de salariés.

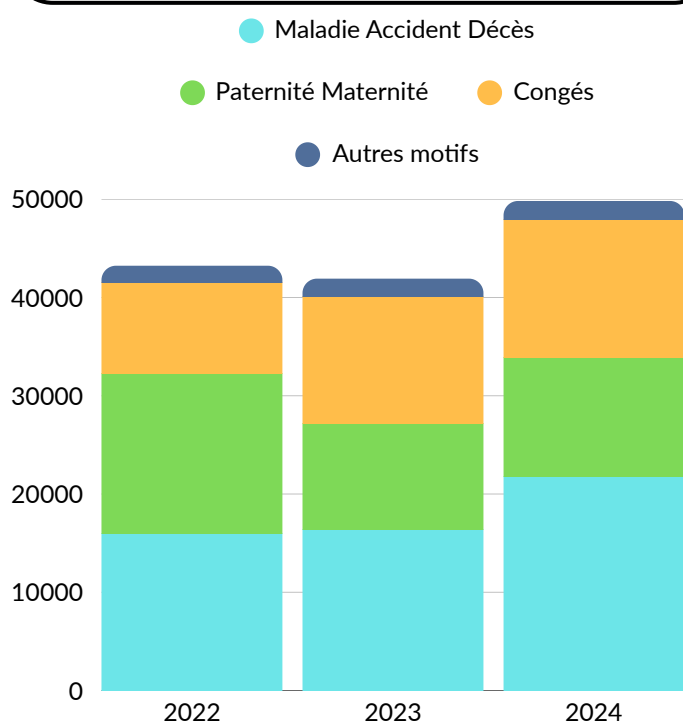
Je tiens à exprimer ma gratitude à tous ceux qui contribuent à ce service, ainsi qu'à nos adhérents pour leur confiance et leur engagement envers notre mission commune. Continuons à travailler ensemble pour soutenir et valoriser notre agriculture, véritable richesse de notre département.

49 824 heures de remplacement
310 adhérents remplacés



L'ACTIVITÉ

Nombre d'heures de remplacement par motifs



Il y a eu 7117 journées pour maintenir la continuité du travail sur les exploitations, soit 1128 journées de plus qu'en 2023.

Soutenir les agriculteurs en cas d'imprévus et, **améliorer leur qualité de vie** en leur permettant de prendre des congés, sont au cœur de notre métier :

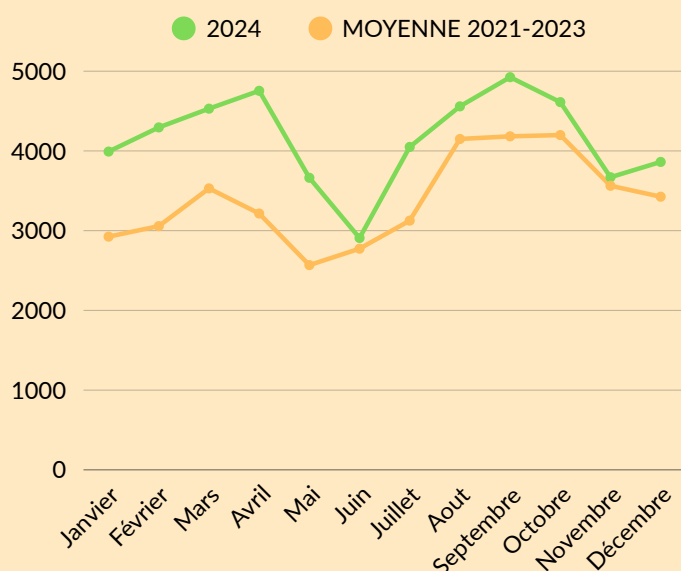
44% des heures réalisées pour remplacer en motifs maladie et accident,
 29% pour motifs congés et évènements familiaux,
 24% pour congés maternité et paternité.

Le service se distingue par sa flexibilité et sa réactivité. Il intervient tout au long de l'année en réalisant de 415 à 703 jours de remplacement par mois.

Les pics d'activités sont comme chaque année :

- en début de printemps pour assurer les astreintes comme les soins aux animaux, les cultures de printemps, la mise à l'herbe...
- en été pour assurer notamment les activités lors d'un départ en congés des exploitants (surveillance du cheptel, broyage de haie).

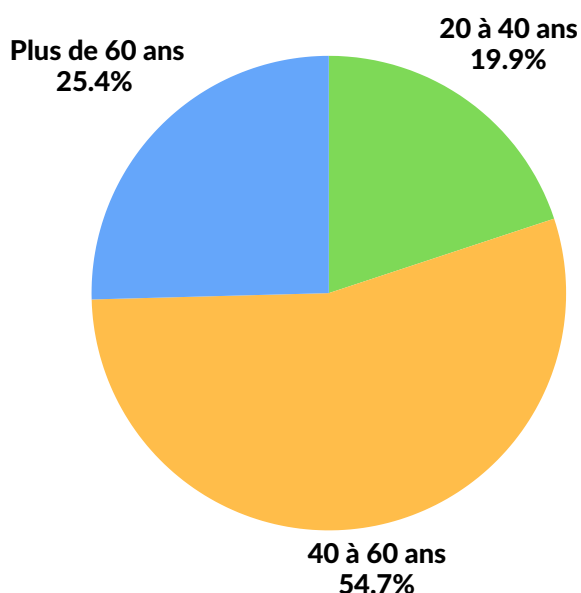
Nombre d'heures de remplacement par mois



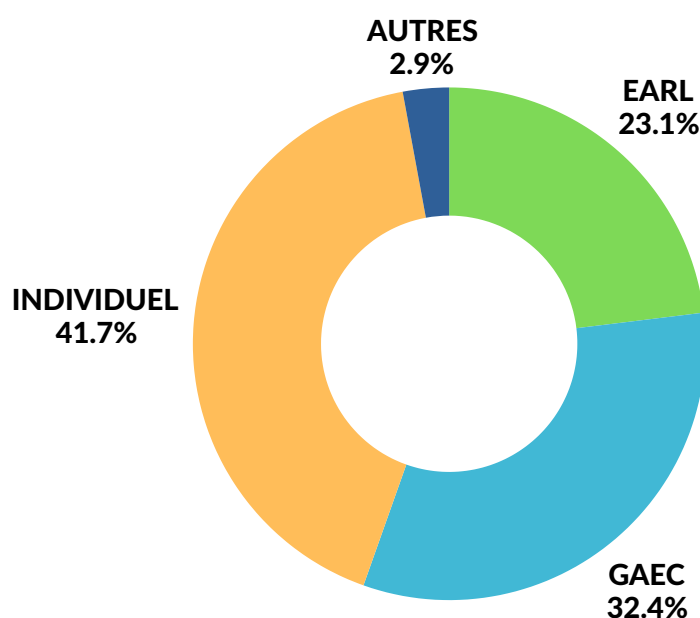
747 adhérents
dont 16 ayant-droit
527 exploitations adhérentes

LES ADHÉRENTS

Age des adhérents



Forme juridique des exploitations



88 % de taux de satisfaction globale*

*Enquête nationale réalisée par SR France du février à mars 2025.

1 adhérent sur 5 à moins de 40 ans.
25% des adhérents ont plus de 60 ans : la question du renouvellement des adhérents est posée.

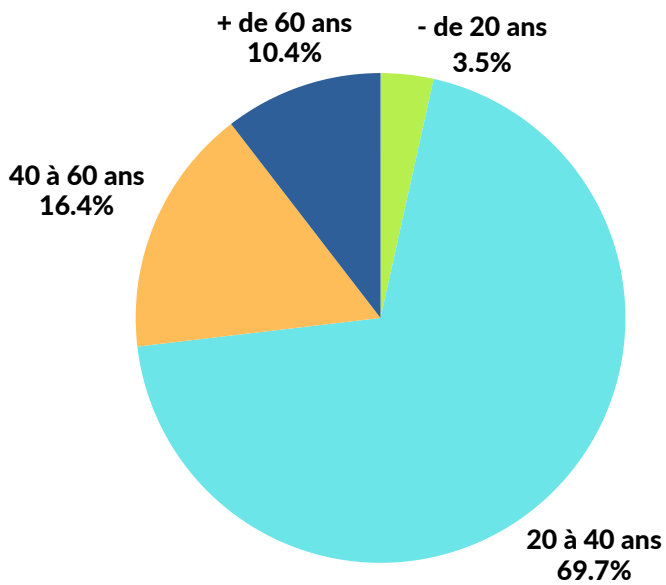
Toutes les productions agricoles du département sont présentes au sein des exploitations adhérentes. La moitié de nos adhérents ont une production de bovin allaitant.

41% des adhérents ont pris le service sur l'année.

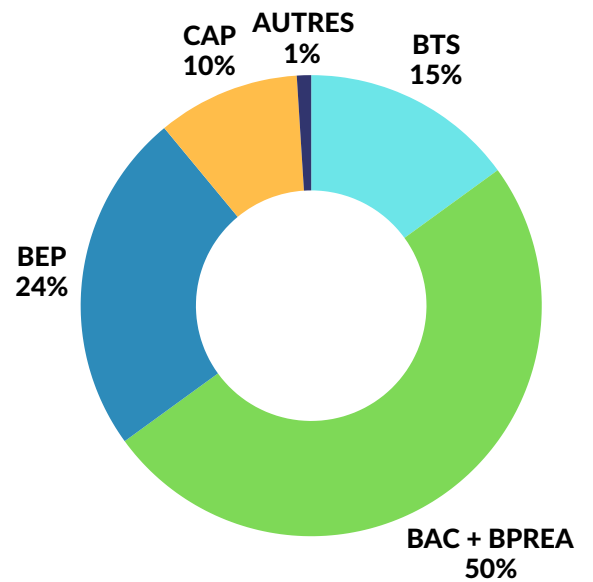
**201 agents de remplacement
embauchés**

LES AGENTS

Age des agents de remplacement



Niveau d'études des agents de remplacement



TOTAL d'ETP dans l'association : 33.88

Agents de remplacement : 31 ETP

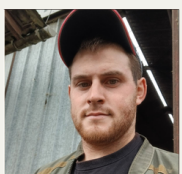
Agents administratifs : 2.88 ETP*

*dont 0.85 ETP mis à disposition par d'autres structures.

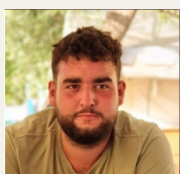
Le service de remplacement embauche des salariés de 17 ans à plus de 65 ans.

La moyenne d'âge est de 39 ans.

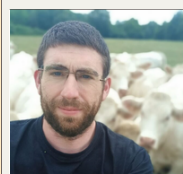
Nos agents de remplacement CDI



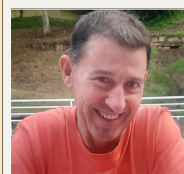
**Baptiste
Aupetit**



**Jérémy
Bouquely**



**Gaëtan
Bernadon**



**Christophe
Alissant**

Le service embauche en moyenne 62 salariés différents par mois. 10% des heures ont été réalisées par des agents permanents.

79% des salariés agricoles sont des hommes, 21% des femmes.

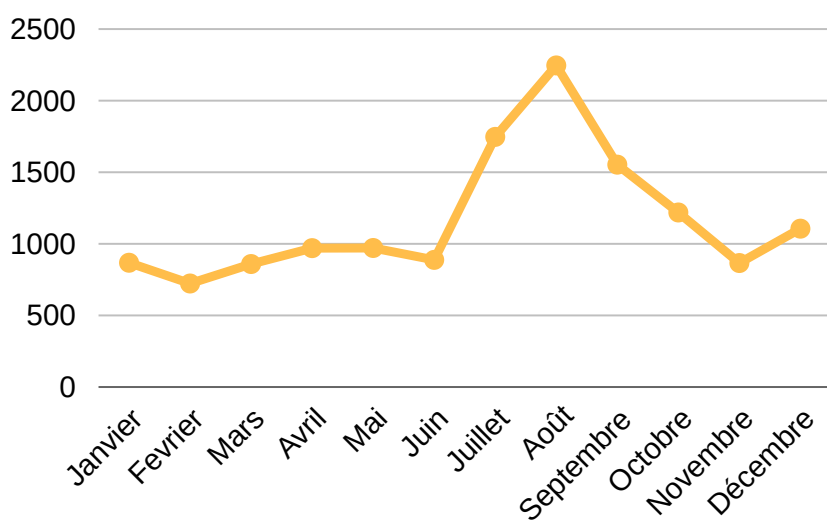
2 agents sur 3 ont un niveau bac ou plus.

LES CONGÉS

TOTAL : 14 013 HEURES

Le pic d'activité du service de remplacement est en août et septembre lors des départs en vacances des exploitants.

Nombre d'heures de remplacement par mois



DES PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER

En janvier 2025, la mobilisation professionnelle du service de remplacement France et de ses partenaires auprès du gouvernement a permis de renouveler le crédit d'impôt "congés" jusqu'en 2027.

Les modalités sont maintenues à 17 jours maximum par exploitant pour un crédit d'impôt de 60%.

La MSA accompagne toujours les exploitants dans le cadre du dispositif "répit pour épuisement professionnel". En 2024, **16 adhérents** en ont bénéficié pour **une durée moyenne de 8 jours**.

166 adhérents
remplacés



MATERNITÉ PATERNITÉ

TOTAL : 12 105 HEURES

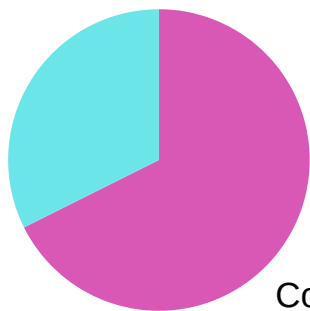
45 adhérents

Pour vivre sereinement l'arrivée d'un enfant, 14 mamans et 31 papas adhérents se sont fait remplacer et ont pu bénéficier d'un agent de remplacement.

La MSA prend en charge 100% du coût du remplacement dans la limite de 7h/jour sauf le congé paternité ou il reste à charge la CSG et la CRDS à charge.

Répartition des heures de remplacement en maternité et paternité

Congés Paternité
32.4%

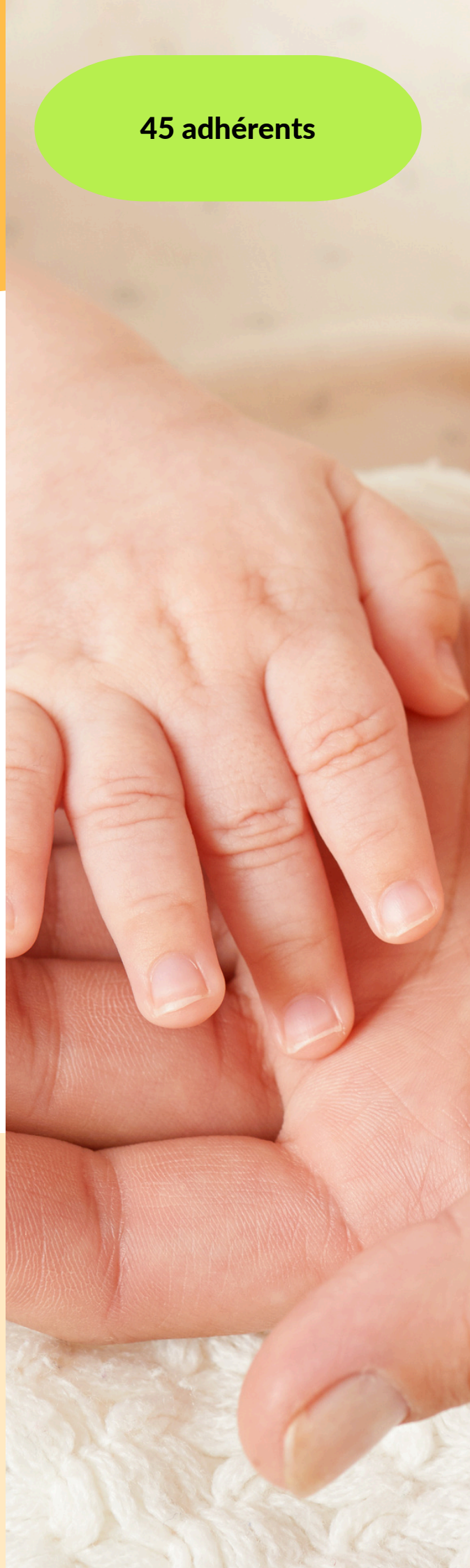


Congés Maternité
67.6%

DES PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER

Pour bénéficier de la prise en charge du congé paternité et maternité par la MSA,

les futurs parents doivent en faire la demande le plus tôt possible et au plus tard un mois avant la naissance présumée de son enfant.



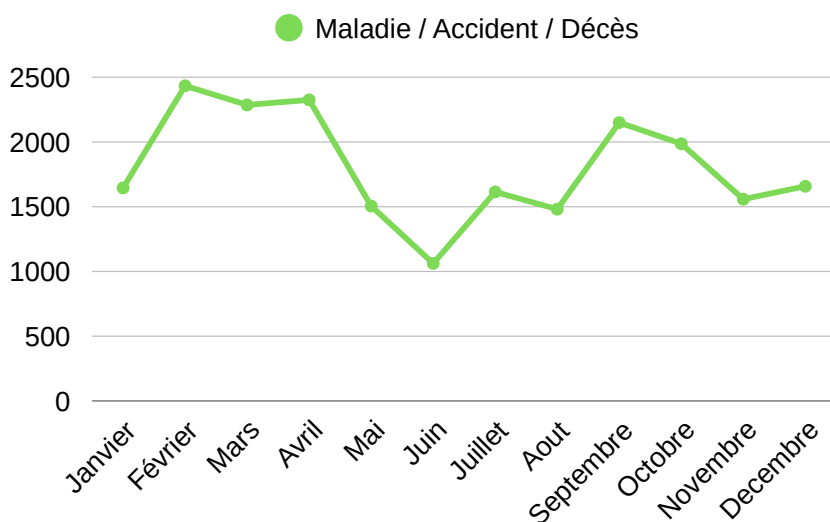
MALADIE ACCIDENT DÉCÈS

TOTAL : 21 936 HEURES

Le service de remplacement remplace à 71% en motif maladie contre 29% en accident sur l'année.

Il y a eu un remplacement en motif décès cette année de 127 heures.

Heures de remplacement en maladie, accident et décès sur l'année



DES PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER

Les adhérents assurés AMEXA à la MSA, ont lors d'une maladie ou d'un accident des aides durant **15 jours à 40 € par journée pour 7 heures de travail.**

Les assureurs, comme Groupama notre partenaire, proposent des contrats de main d'œuvre de remplacement pour prendre en charge le coût du remplacement sous conditions (montant par jour, durée, franchise...).

**109 adhérents
remplacés**



FORMATION DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

TOTAL : 1274 HEURES

MANDAT SYNDICAL MANDAT ÉLECTIF...

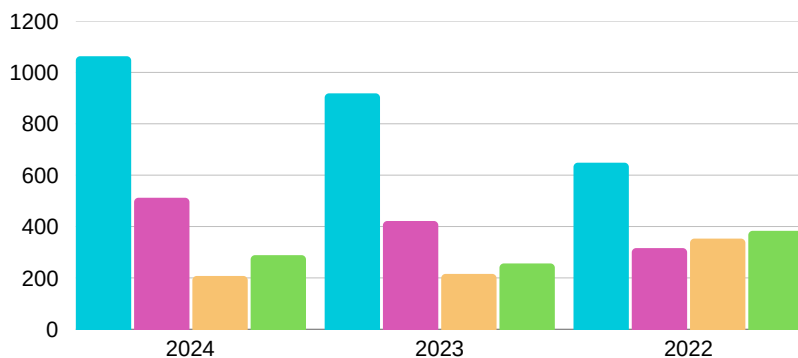
TOTAL : 496 HEURES



Heures de remplacement en formation,
développement agricole, mandat syndical,
autres mandats

81 adhérents
remplacés

● Formation ● Développement agricole ● Mandat syndical
● Autres mandats



Le service contribue :

- à favoriser le développement personnel et professionnel des chefs d'exploitations en les remplaçant pour formation ou développement agricole,
- à faciliter leur engagement au sein d'organisations professionnelles agricoles ou de structures locales.

Si l'adhérent suit une formation ou participe à un groupe en lien avec le développement agricole et rural, le coût du remplacement est réduit (concours du Ministère de l'agriculture, CASDAR).

Il peut aussi prétendre au crédit d'impôt formation (80%), si l'entreprise est imposée au réel.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA COMMUNICATION DU SERVICE

Plusieurs actions ont été menées tout au long de l'année, pour créer du lien au sein du service de remplacement et pour faire connaître le service sur le territoire auprès :

- des jeunes,
- des demandeurs d'emploi,
- des salariés agricoles comme tremplin vers un emploi agricole,
- des exploitants agricoles,
- des acteurs locaux.



ACCUEILLIR ET CRÉER DU LIEN : ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS ET LES AGENTS



Création d'un rapport d'activité pour l'assemblée générale

44 bavoirs envoyés

Ces bavoirs sont envoyés tout au long de l'année aux nouveaux papas et mamans.



6 lettres informations aux adhérents

1 lettre d'informations aux salariés

Ces lettres envoyées par mail aux adhérents et aux agents permettent de diffuser régulièrement des informations : réglementation, actualités ...

Une journée du personnel le 19/09/2024 au domaine des Bériolles à Cesset

avec les agents de remplacement en CDI, les agents administratifs et les administrateurs



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2023



PRÉPARÉ PAR :



RAPPEL DE CONSIGNES POUR TRAVAILLER AU SEIN DU SERVICE DE REMPLACEMENT ALLIER

Remplir la feuille d'heures, - Correctement -

Bénéficiaire : C'est l'exploitant chez qui vous allez. **Il doit préciser s'il prolonge votre mission.**

Motif : C'est l'exploitant qui le renseigne.

Période de remplacement :

- Indiquer le mois de remplacement
- Indiquer les jours de la semaine dans la 1^{re} case puis indiquer le nombre d'heures effectuées.
- Mentionner le nombre de kilomètres « Aller et Retour » que vous avez effectué entre chez vous et l'exploitation.

Remplaçant : C'est vous, notez votre nom prénom.

Elle doit être signée en fin de mission et/ou en fin de mois par les deux parties ; puis envoyée le plus rapidement au SR avant le 5 du mois qui le suit.

« La qualité de notre communication est déterminée non par la manière dont elles sont écrites, mais par la manière dont elles sont comprises. »

Andréa Guin

Il est donc important de bien communiquer avec le service de remplacement pour permettre de travailler dans de bonnes conditions. Cela permet de faire mieux remonter les informations auprès des adhérents.

Adhérents

Date: Décembre 2024

Les infos avant les fêtes

Tarifs adhésions et ses modalités

- Tarif de la cotisation pour les adhérents 2025 :
- 120 € pour le 1er adhérent
 - 80 € pour chaque actif agricole supplémentaire (chef d'exploitation, conjoint(e) collaborateur (trice), salarié(e), aide familial(e)).
 - 60 € pour les jeunes installé(e)s durant les 5 premières années de leur installation.

Tarif de la cotisation pour les adhérents 2024 renouvelant avant le 28/02/2025 :

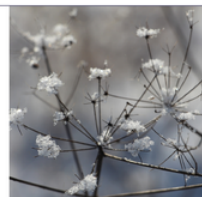
- 40 € pour le 1er adhérent
- 30 € pour chaque actif agricole supplémentaire

L'appel à la cotisation 2025

Vous recevrez prochainement votre contrat d'adhésion 2025 sur votre espace COFFREO. Si vous désirez renouveler votre adhésion, il faudra signer ce contrat.

Pensez à le faire entre le 1er janvier et le 31 mars 2025.

La cotisation passera à 120 € à partir du 1er avril 2025 pour toute nouvelle adhésion.



Groupama et son contrat d'aide au remplacement

Une augmentation de la cotisation du contrat Groupama pour 2025 est annoncée à 8 % suite aux nombreux sinistres sur l'année écoulée.

Les remboursements restent les mêmes à raison de 100 € par jour sur une journée de 7 heures.

Permanence de Noël

Le service de remplacement reste ouvert entre Noël et l'an. **Il sera fermé le 25/12 et le 1er/01/25.**

Nous restons à votre disposition pour d'amples informations.

DEVELOPPER NOTRE VISIBILITÉ

9 Manifestations

03/04 : Forum de l'emploi
(PIJ Moulins)

10/04 : Forum de l'emploi
(CFPPA Neuvy) + (PIJ Gannat)

03/05 : Agrinnov' (FNSEA)

13 et 25/06 : Forum de l'emploi
Commentry (mairie) et Cosne d'allier
(France Travail)

15/09 : Terr'en fête (JA03)

10/10 : Demain je transmets
(FNSEA)

04/11 : Pass installation
auprès des installés
de l'année
(Groupama)

1 encart publicitaire et 4
News letters
au sein du réseau JA03

10 articles dans
l'Allier Agricole

Le service remercie les
adhérents pour leur
témoignage qui illustre
les articles.

PROMOUVOIR LE SERVICE : COMMUNICATION EXTERNE

Réseaux sociaux :
Publications régulières
sur Facebook et
Instagram

5 Interventions dans les
établissements
d'enseignements agricole :
CFPPA, Lycée de Neuvy,
MFR Limoise, MFR Saligny
s/Roudon



Les actions de promotion du service sont réalisées avec la participation financière de Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes (Convention - Action 1) et du ministère de l'agriculture (CasDAR)

Communiquer sur le service de remplacement, c'est mettre en avant les opportunités d'emploi pour les salariés agricoles.

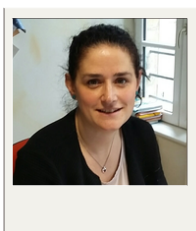
C'est sensibiliser sur son rôle social et vecteur d'emploi sur le territoire.



NOS PARTENAIRES



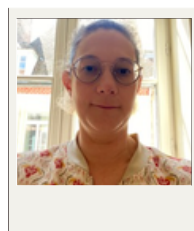
Nos agents administratifs



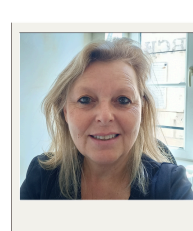
Nadège
Truge



Louise
Champion



Christelle
Galien



Sandrine
Dumont

Service de remplacement Allier

60 cours Jean Jaurès
BP 1727

03 017 MOULINS CEDEX

Tél : 04 70 48 42 55

allier@servicederemplacement.fr



PLUS D'INFORMATIONS SUR
NOS RÉSEAUX SOCIAUX

